



MAIRIE DE LA VERDIERE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020

Présents : Gilles ROGIER, Francis PAYAN, Dominique VIDAL, Jean-Philippe BERSIA, Danielle ENJARLAN, Gisèle VAUQUOY, Jean-Michel VIDAL, Sandra LIZANO, Jean-François CHARRAT, Gérard MARIGNANE, Edmond BLANC, Denis DUVAL, Nicole THEILLOUT, Stefano BLANC, Muriel GILLET, Frédéric BUISSON, Corinne BEAUDUEN,

Absents, Éric BOURASSEAU, Francine IKHLEF

Procuration : Éric BOURASSEAU à Francis PAYAN.

En préambule, Monsieur le maire remercie les nombreux verdiérois se trouvant dans le public.

Le quorum étant atteint, ouverture de la séance à 18 heures 15 par monsieur le maire.

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire. Monsieur **Jean-François CHARRAT** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 30 juillet 2020 : à l'**unanimité**.

Monsieur le maire sollicite le conseil pour l'ajout de 2 questions à l'ordre du jour. La première concerne la création d'une commission Santé et la seconde les habituelles questions diverses. **APPROBATION à l'unanimité**

2 – Création d'un marché hebdomadaire le mercredi

Des commerçants ambulants souhaitent vendre leurs produits le mercredi à La Verdrière. Madame GILLET expose les contraintes liées à l'organisation d'un marché. Monsieur le maire indique que celui du jeudi n'est pas répertorié dans les archives de la mairie et qu'il convient donc de rédiger un arrêté portant règlement général du marché pour les mercredis et jeudis. Il convient également d'en définir les obligations. Madame GILLET procède à la lecture du règlement. Monsieur MARIGNANE indique qu'il doit aussi concerner celui du samedi à la coopérative. Madame GILLET répond qu'il se déroule sur un lieu privé et que par conséquent, il n'est pas soumis à autorisation municipale. La dangerosité du stationnement à cette occasion a été soulevée.

APPROBATION à l'unanimité

3 – Commission Communale d'Action Sociale

Monsieur le maire procède à la lecture de la délibération soumise au vote du conseil. Il y est notamment indiqué que les quatre conseillers dont les noms suivent siégeront dans cet organe municipal. Il s'agit de Dominique VIDAL, Gisèle VAUQUOY, Sandra LIZZANO et Nicole THEILLOUT. Monsieur le maire a désigné quatre administrés non élus pour y siéger. Il s'agit de Elizabeth FERRIER, Michel TOGNETTI, Marie-Ange GEORGES et Doriane GRENIER.

APPROBATION à l'unanimité



MAIRIE DE LA VERDIERE

4 – Commission d'appel d'offres (CAO)

Monsieur le maire indique que le conseil doit procéder à l'élection de la CAO, telle que définie par le Code Général des Collectivités territoriales, articles L.1411-2 et suivants. Deux listes ont été déposées. Une liste (1 - Bien Vivre à La Verdrière) comprenant 3 titulaires et 3 suppléants et une liste (2 - La Verdrière Construisons l'avenir ensemble) comprenant un titulaire et une suppléante, la liste (3 – La Verdrière au cœur) renonce à présenter des candidats. Après que Madame VAUQUOY ait fourni des enveloppes, Jean-Philippe BERSIA et Jean-François CHARRAT sont désignés assesseurs du scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Début des opérations de vote 18 heures 35.

Fin des opérations de vote 18 heures 45.

Les assesseurs ayant procédé au dépouillement, monsieur le maire proclame les résultats.

Nombre de votants : 18 (dont 1 Procuration). Nombre de bulletins nuls ou blancs : 2 – Suffrages exprimés : 16.

Quotient : 5,33 – Liste 1 : 10 votes : 2 sièges titulaires et 2 sièges suppléants - Liste 2 : 6 votes, 1 siège titulaire et 1 siège suppléant.

Titulaires : sont élus, Francis PAYAN, Edmond BLANC, Jean-François CHARRAT

Suppléants : sont élus Jean-Philippe BERSIA, Jean-Michel VIDAL, Corinne BEAUDUEN.

5 – Acquisition d'un bien immobilier section AB 309

En vue d'y installer le cabinet médical et un commerce, monsieur le maire propose au conseil de l'autoriser à signer un compromis de vente concernant une maison sur deux niveaux, sise 1 grand rue pour un montant de 150.000 € et donne lecture de la délibération. En attendant quelques travaux d'aménagements seront entrepris dans le « logement du gardien » de la salle Fontvieille pour permettre au médecin d'exercer rapidement (annexe 1) **APPROBATION à l'unanimité**

6 – Création d'un poste de médecin contractuel

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Michel et Dominique VIDAL. Dominique VIDAL explique les raisons qui ont poussé la commune à choisir cette solution pour offrir à la population une possibilité de consulter localement un médecin généraliste. Jean-Michel VIDAL précise les arguments qui ont conduit à recruter en CDD un médecin généraliste en se basant sur les chiffres de l'offre de santé sur le territoire de la communauté de communes et de VINON SUR VERDON. La situation des médecins en activité présente un solde négatif. Quand la moyenne nationale s'élève à environ 1 praticien pour 650 habitants, à terme dans le haut-var, le ratio sera de 1 pour 2600 environ. La Verdrière est la seule commune de 1600 âmes dépourvue de médecin. Des blocages de la part de l'ARS voient le jour mais la CPAM semble disposée à aider la commune sur ce projet d'installation. Monsieur le maire précise à ce sujet que le député de la circonscription soutient cette initiative.

Monsieur le maire tient à préciser qu'il ne s'agit pas seulement de la création d'un poste de médecin contractuel mais de la création d'un centre de santé municipal et cette délibération l'autorisera à effectuer toutes les démarches afférentes à savoir :



MAIRIE DE LA VERDIERE

la déclaration du Centre de Santé Municipal auprès de l'Agence Régionale de santé, l'adhésion du Centre de Santé Municipal à l'accord National (tiers payants obligatoires et encaissement des honoraires par la commune), l'élaboration d'un projet de santé, l'élaboration d'un règlement intérieur, la création d'un poste de praticien contractuel et enfin la création d'une régie de recette avec l'établissement d'un compte de fond.

17 pour, 1 abstention (Gérard MARIGNANE) qui explique son vote par l'inquiétude du coût financier.

Pour faire le lien avec les 2 précédents points, monsieur le maire appelle le sujet ajouté en début de séance.

11 – Création d'une commission Santé

Monsieur le maire sollicite les membres du conseil pour la création d'une commission « Santé » qui sera chargée du suivi du pôle médical, de l'activité du médecin et des questions plus générales de la santé publique sur le territoire de la commune. 5 élus se portent volontaires. Dominique VIDAL, Jean-Michel VIDAL, Muriel GILLET, Gisèle VAUQUOY et Jean-François CHARRAT.

APPROBATION à l'unanimité

7 – Désignation d'un coordonnateur communal en vue du recensement de la population prévu en janvier 2021.

Un seul volontaire s'étant déclaré, monsieur le maire demande à l'assemblée de désigner Jean-François CHARRAT en qualité de coordonnateur communal.

APPROBATION à l'unanimité

8 – Création d'un tarif ménage pour la location de la salle Fontvieille (risques sanitaires)

Monsieur le maire rappelle que l'actuelle crise sanitaire entraîne des mesures complémentaires de désinfection après chaque location à des fins personnelles de la salle des fêtes. Cet entretien sera réalisé par le personnel communal. Il propose la somme forfaitaire de 100 €. Un débat concernant la propreté des locaux après certaines festivités s'engage entre les conseillers. Quelques-uns souhaiteraient que le montant soit progressif en fonction du nombre de personnes présentes dans la salle. Le conseil décide de façon transitoire de fixer à 100€ pour toute location privée le montant de la désinfection, un tarif progressif en fonction du nombre sera proposé ultérieurement. **APPROBATION à l'unanimité**

9 – Renouvellement de la commission extra-communale des festivités

Monsieur le maire rappelle que les problèmes liés au fonctionnement du comité des fêtes l'obligent à confier les différentes manifestations de la commune à la commission extra-communale des festivités et qu'il convient par conséquent d'en désigner les membres. Corinne BEAUDUEN regrette que le comité des fêtes qui est une association 1901 ne soit pas sollicitée par la mairie. Elle indique qu'elle a géré le comité des fêtes durant de nombreuses années, qu'un lien de confiance existait avec la municipalité et qu'elle exerçait un droit de regard sur les subventions accordées tout en laissant une large autonomie à l'association. Les membres volontaires



MAIRIE DE LA VERDIERE

se font ensuite connaître. Il s'agit de Corinne BEAUDUEN, Sandra LIZANO, Gisèle VAUQUOY, Muriel GILLET et Nicole THEILLOUT. Monsieur le maire rappelle que d'ores et déjà les personnes non élues de La Verdrière peuvent faire acte de candidature pour rejoindre cet organe.

APPROBATION à l'unanimité

10 –Commission extra-communale de la jeunesse

Comme pour celle des festivités, monsieur le maire souhaite qu'une commission de la jeunesse soit mise en place pour s'approprier les problématiques des jeunes de la commune et trouver des solutions. Il fait appel à candidature au sein du conseil. Il fixe à 7 le nombre d'élus. Dominique VIDAL, Muriel GILLET, Gérard MARGINANE, Stefano BLANC, Gisèle VAUQUOY, Sandra LIZANO et Jean-François CHARRAT sont candidats. Le maire propose deux noms pour les personnes extérieures : Serge FERRIER et Stéphanie BROUQUIER. Les bonnes volontés se signaleront auprès de la mairie. Le projet du City Stade est évoqué par le maire.

APPROBATION à l'unanimité

12 – Questions diverses

Stefano BLANC revient sur la « Rave » du 16 août 2020 à Malassoque. Il souhaite que la commune réglemente de façon plus précise l'accès aux chemins qui bordent cette forêt. Une signalisation B0 (circulation interdite) ou B7b (Accès interdit à tous les véhicules à moteur) pourrait permettre aux agents assermentés de verbaliser les usagers non autorisés. Elle pourrait être assortie d'une dérogation pour les ayant-droits (chasseurs, éventuels riverains, etc...). Il indique que des propositions concernant ce sujet avaient été remises à l'ancienne municipalité sans résultat. Il s'engage à contacter la personne responsable au Parc Naturel Régional du Verdon pour récupérer les données.

COVID-19 : monsieur le maire relate les conditions qui l'ont conduit à prendre dans l'urgence un arrêté réglementant la circulation des piétons dans la commune. Un artisan qui était positif au virus a été en contact avec des employés municipaux et a fréquenté les locaux administratifs de la mairie. Dès qu'il en a été informé, le 27/8/2020, il a demandé à tous les agents et les élus présents lors de ces visites de se faire dépister. En attente de résultat, il semblerait qu'une jeune femme des services techniques présente des symptômes de la maladie. Corinne BEAUDUEN indique qu'à TAVERNES un foyer important s'est déclaré et qu'il serait judicieux de donner à la population plus d'information. L'idée d'un flyer à déposer dans les boîtes à lettres a été soumise. Le maire s'engage à étudier la question rapidement.

Jean-François CHARRAT demande s'il est prévu que les commissions se réunissent dans un délai assez court. Le maire répond qu'effectivement les commissions doivent commencer à travailler les sujets, notamment celle de l'urbanisme. A ce sujet, il indique qu'il sollicitera l'urbaniste (M. POULAIN) qui a monté le PLU pour qu'il présente à l'ensemble du conseil les conditions d'élaboration du plan.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire clôture la séance du conseil à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance

Jean-François CHARRAT

le maire

Gilles ROGIER

